



## AVIS PUBLIC

### ENTRÉE EN VIGUEUR

Lors d'une séance ordinaire tenue le 4 octobre 2021, le conseil municipal de la Ville de Saint-Eustache a adopté le règlement numéro :

**1931-002** intitulé « **RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1931 CONCERNANT L'ADMINISTRATION DE L'EAU POTABLE ET LA GESTION DES EAUX USÉES** ».

Le règlement **1931-002** a pour objet de modifier les dispositions applicables au remplissage des citernes d'eau mobiles.

Ce règlement est maintenant inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache et il entrera en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Il est à la disposition de toute personne qui veut en prendre connaissance aux heures normales de bureau. La consolidation de ce règlement est également disponible sur le site internet de la Ville, section citoyens / règlements municipaux / principaux règlements municipaux.

Fait à Saint-Eustache, ce 5<sup>e</sup> jour d'octobre 2021.

La greffière,  
Isabelle Boileau